

Modalités d'évaluation



L'évaluation des compétences des apprentis est effectuée tout au long du parcours de formation par les établissements de formation.

Les évaluations se présentent sous forme d'étude de situation, d'évaluation en milieu professionnel et pratique en Institut de formation. Il ne peut pas y avoir de compensation entre modules.

Chaque module doit être validé séparément. Un module est validé dès lors qu'une note moyenne de 10/20 est atteinte.

En cas de non validation d'un bloc de compétences, l'élève bénéficie d'une session de rattrapage par année dans la limite de quatre sessions de jury, organisées selon les mêmes modalités que la session initiale.

Lorsque les conditions de validation ne sont pas remplies à l'issue des épreuves de rattrapage, l'élève peut se réinscrire et suivre les enseignements des blocs de compétences non validés. L'élève est autorisé à redoubler une fois (sous réserve de la prolongation du contrat d'apprentissage).

La validation partielle de la formation ne permet pas de passerelles vers d'autres certifications.

La diplomation ne permet pas la poursuite d'étude vers d'autres métiers.

Rentrée prévisionnelle en formation



Début septembre*

*Prendre contact avec le CFA pour validation.

Avec notre CFA des métiers du soin

- Formez-vous en étant rémunéré ;
- Obtenez le Diplôme d'État d'Aide-Soignant ;

Bénéficiez d'un poste une fois votre diplôme dans la blouse, et des possibilités d'évolution au sein de notre Groupe.

Dispenses possibles sur le cursus de formation Aide-Soignant

L'article 14 de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'Aide-Soignant.

Les personnes titulaires du :

- **DEAP** d'auxiliaire de puériculture
- **AMBULANCIER DE** d'ambulancier
- **DEAS** d'accompagnement éducatif et social
- **DEAMP** d'aide médico-psychologique
- **DEAVS** d'auxiliaire de vie sociale
- **ARM** diplôme d'assistant de régulation médicale
- **ADVF** Titre professionnel d'assistante de vie aux familles
- **ASMS** Titre professionnel d'agent de service médico-social
- **BAC PRO ASSP** Baccalauréat « Accompagnement, soins, services à la personne »
- **BAC PRO SAPAT** Baccalauréat « Services aux personnes et aux territoires »

Sont dispensées de certaines unités de formation conformément au référentiel de formation.

La demande de dispense intervient après la sélection, lors de la constitution du dossier d'entrée en formation, sur présentation du titre ou diplôme permettant la dispense.

Pour tout renseignement ou question, il est fortement conseillé au candidat de prendre contact avec le CFA afin de recueillir toutes les données utiles à la constitution du dossier.



Vous bénéficiez de contacts et de relais privilégiés au sein du CFA

CFA des métiers du soin Université Clariane

Allée des études, 1 rue Jean Mermoz
26700 - Pierrelatte

Tél: +33 (0)4 75 52 53 99

cfadesmetiersdusoin@clariane.fr

Référente Handicap

Marine BRIZION

marine.brizion@clariane.fr



Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant

Apprentissage
À destination des candidats



Niveau 4 / RNCP35830
Formation certifiée par le Ministère
de la Santé – 28 07 2021

Prérequis :Aucun



Formation accessible aux personnes
en situation de handicap

LE MÉTIER D'AIDE-SOIGNANT

L'aide-soignant apporte aux résidents ou aux patients en rééducation ce dont ils ont besoin en vous adaptant à leur état de santé et à leurs envies, avec patience et bienveillance.

L'aide-soignant se doit au quotidien d'aider les plus fragiles dans les gestes quotidiens, de rassurer, et de divertir le plus grand nombre.

Environnement de travail



En apprentissage vous aurez la possibilité d'intégrer nos EHPAD, cliniques de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) ou encore nos cliniques psychiatriques.

En stage vous pourrez exercer dans des hôpitaux, cliniques, maisons d'accueil spécialisées...

Organisation de l'apprentissage

Formation théorique et pratique : 770 heures
Formation en milieu professionnel : 770 heures



Formation théorique
et pratique

Formation en
milieu
professionnel

Modalités d'inscription



Envoi de la candidature auprès du CFA des métiers du soin Université Clariane.

Inscription auprès de l'IFAS partenaire choisi et dépôt du dossier d'inscription.

Modalités d'admission



- Avoir satisfait aux épreuves d'admission du CFA des métiers du soin Université Clariane
- Avoir moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage.*

La sélection s'effectue sur la base d'un dossier d'inscription destiné à apprécier le projet professionnel, les aptitudes et la motivation du candidat pour suivre la formation.

Un entretien d'une durée de 20 minutes est également réalisé pour analyser les qualités relationnelles et humaines du candidat.

**Pas de limite d'âge pour les personnes bénéficiant d'une RQTH, porteur d'un projet de création d'entreprise ou d'un statut de sportif de haut niveau.*

Objectifs opérationnels de la formation

- Participer et réaliser des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie ;
- Accompagner les personnes dans les activités de leur vie quotidienne et de leur vie sociale ;
- Repérer et prévenir des situations à risque ;
- Évaluer l'état clinique d'une personne ;
- Mettre en œuvre des soins adaptés (évaluation et réajustement) ;
- Accompagner la mobilité de la personne aidée ;
- Communiquer avec les personnes et leur entourage ;
- Accompagner des personnes en formation et communiquer avec ses pairs ;
- Entretien des locaux, le matériel et prévenir les risques associés ;
- Traiter les informations ;
- Travailler en équipe pluri professionnelle, traiter les informations, qualité et gestion des risques.

Approche pédagogique



Le diplôme d'État d'Aide-Soignant repose sur la pédagogie de l'apprentissage. Chaque IFAS met à disposition les outils et moyens nécessaires au bon déroulement de la formation.

Durée



Entre 12 et 18 mois

Les candidats possédant un titre ou un diplôme du secteur médico-social bénéficient de dispense de formation pour toute information contacter : cfadesmetiersdusoin@clariane.fr

Tarifs



8 856 €

prise en charge par l'employeur en apprentissage.

